Témoignage pour le Tribunal d'arrondissement de La Côte

Je suis biologiste, Vice-Président de Pro Natura Vaud et Président de l'Association pour la sauvegarde du Mormont.

Depuis 1974, date à laquelle j'ai effectué mon travail de certificat de botanique sur le Mormont, j'ai acquis une connaissance unique de l'évolution de la protection de la colline par les associations de protection de la nature, des tractations entre les parties prenantes autour de cette affaire ainsi que des faits concernant l'exploitation actuelle et réelle ainsi que celle prévisible du site par Holcim.

La cimenterie d'Eclépens a été inaugurée en 1953 et les premiers permis d'exploiter le calcaire du Mormont ont été obtenus sans aucune difficulté, à une période ou l'économie était toute puissante.

Les choses se sont corsées au début des années nonante, lors du renouvellement du permis d'exploiter se terminant en 1999.

Une commission de travail a été crée en 1991 pour mettre en place un Règlement, qui a finalement abouti à un Plan d'Affectation Cantonal (PAC).

De multiples études ont été réalisées par Holcim pour exploiter différentes zones du Mormont, dont le plateau de la Birette, Fontaine, le sommet du Mormont, les collines de Pévraz et de Tilérie.

En décembre 1997, coup de tonnerre, le canton a accepté, probablement sous forte contrainte de la Confédération, que le Mormont soit inscrit à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP).

Les cimentiers ont fait la gueule, mais l'IFP 1023 Le Mormont a été inscrit à la liste officielle du Conseil fédéral en 1998.

Le Règlement du PAC 308 Mormont a été mis à l'enquête publique en 1999 et de nombreuses associations de protection de la nature ont fait opposition.

Le Règlement du PAC a été finalement approuvé par le canton de Vaud le 16 juin 2000 permettant à Holcim d'obtenir un permis d'exploitation jusqu'en 2022.

A la fermeture par Holcim de la cimenterie de St-Maurice en 1998 et de celle de Roche en 2000, c'est la cimenterie d'Eclépens qui a augmenté sa production, provoquant une surexploitation du calcaire du Mormont.

En 2012, Holcim et le canton ont présenté aux associations de protection de la nature (ONG) un projet d'extension de la carrière sur la Birette, Fontaine et le sommet du Mormont, en complète violation du PAC Mormont.

Ce projet pharaonique a provoqué une levée de boucliers de la part des ONG et trois habitants d'Eclépens ont créé l'Association pour la Sauvegarde du Mormont en 2013.

En 2015, la Direction générale de l'environnement (DGE) a mis à l'enquête le projet d'extension de la carrière du Mormont sur La Birette, qui respectait strictement le PAC Mormont.

La même année, le Grand Conseil a voté à 88 voix contre 21 le vœu de la commission, soutenu par la conseillère d'État Jacqueline de Quattro, que la zone sommitale du Mormont ne soit pas touchée.

Une centaine de membres, amis et donateurs de l'ASM, ainsi que 4 quatre grandes ONG (Pro Natura, le WWF, Helvetia Nostra et la Fondation suisse pour la protection et

l'aménagement du paysage) ont envoyé une opposition au Département du territoire et de l'environnement (DTE).

En 2016, la décision finale du DTE est tombée et toutes les oppositions ont été levées.

Rochat et consorts (6 membres de l'ASM) et Helvetia Nostra et consorts (Helvetia Nostra, Pro Natura et le WWF) ont envoyé un recours à la Cour de droit administratif et public (CDAP).

En 2018, la CDAP a publié son arrêt. Le recours de l'ASM et des ONG a été admis, le dossier a été renvoyé au DTE pour instruction complémentaire et nouvelles décisions.

En 2019, la DGE a publié dans la Feuille des Avis Officiels une nouvelle demande finale d'autorisation afin d'octroyer le permis d'exploiter à Holcim.

Maître Pierre Chiffelle a envoyé un recours à la CDAP pour Chanson et consorts (5 membres de l'ASM) et pour Helvetia Nostra et consorts (Helvetia Nostra, Pro Natura et le WWF).

La CDAP a publié son arrêt en 2020 : le recours de l'ASM et des ONG a été rejeté.

Maître Pierre Chiffelle a envoyé un recours au Tribunal fédéral (TF) pour Chanson et consorts (5 membres de l'ASM), Helvetia Nostra et Pro Natura.

En 2021, la demande de Holcim pour commencer les fouilles archéologiques sur la Birette a été refusée par le Conseil d'Etat.

A ce jour, le TF n'a toujours pas rendu son arrêt.

Le Mormont est un ce site d'importance paysagère, faunistique, naturelle et historique d'envergure nationale. L'IFP relève que « les forêts du Mormont garantissent une continuité des espaces forestiers entre les massifs du Jura et le Plateau et constituent de ce fait un passage stratégique important pour la grande faune ». Avec une végétation riche et variée la colline est un des hauts lieux botaniques du canton et fait le bonheur des randonneurs et des passionnés de la nature. Le Mormont abrite aussi un site archéologique exceptionnel classé en tant que bien culturel suisse d'importance nationale.

Pour terminer, j'ai également pu constater que l'occupation du site en 2020 par les manifestants de la ZAD du Mormont a amené à une médiatisation de la cause jamais atteinte auparavant, malgré le travail des associations à cet égard, et les répercussions politiques que cette occupation a provoquées, à savoir le dépôt de nombreux objets au Grand Conseil ainsi que le lancement de l'initiative populaire cantonale pour sauver la colline du Mormont.

Annexes:

- Résumé Histoire du Mormont.pdf
- Résumé Histoire de la carrière du Mormont.pdf
- Résumé Les valeurs naturelles du Mormont.pdf

Alain Chanson, Dr ès Sciences, le 29 décembre 2021